

224C0115
FR0011981968-FS0059

22 janvier 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 janvier 2024, la société par actions simplifiée Delfinances¹ (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex) a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 janvier 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société WORLDLINE et détenir 19 808 249 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 7,00% du capital et 6,06% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions WORLDLINE hors et sur le marché³.

¹ Contrôlée par Crédit Agricole S.A.

² Sur la base d'un capital composé de 282 974 981 actions représentant 326 852 320 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué diffusé le 22 janvier 2024 par Crédit Agricole S.A.